

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2017

EXTENSION DU DÉLIT D'ENTRAVE À L'IVG - (N° 4400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, M. Le Fur, M. de Mazières, M. Dhucq, M. Straumann, Mme Besse,
M. Chevrollier, M. Olivier Marleix, M. Myard et M. Reiss

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article pose de réel problème car il existe une grande différence de nature entre le fait d'entraver les femmes qui ont choisi d'avoir recours à l'IVG et le fait de mettre à la disposition de celles qui la recherchent, une information, quand bien même elle serait partielle, sur Internet. Cet article crée un véritable délit d'opinion.